

Un journaliste vedette dans les difficultés

Choisissez la bonne réponse !

À

1 - On appelle le JT (journal télévisé) du vingt heures :

[le grand rendez-vous] [actuel] [la grande messe]

2 - PPDA, l'ex journaliste vedette a reçu une assignation en justice pour :

[contrefaçons et atteintes à la vie privée] [escroqueries et violences] [malversations et abus de confiance]

3 - La caricature de PPDA est elle qu'il est souvent représenté par :

[une statue] [une marionnette] [une caricature]

4 - On fait appel au droit de la contrefaçon en cas de publication de :

[photos truquées] [d'articles mensongers] [correspondance privée]

5 - PPDA a été condamné dans cette affaire !

[Vrai] [Faux]

6 - En effet les juges ont considéré que PPDA a porté atteinte à la vie privée de :

[son ancien employeur] [son ancienne compagne] [ses anciens collègues]

7 - L'entreprise qui publie des livres ou des magazines s'appelle :

[un cercle de lectures] [une maison d'édition] [Une publication]

8 - Les juges considèrent que ce livre n'est pas une oeuvre

[réelle] [originale] [fictionnelle]

9 - Le tribunal interdit aussi à PPDA de :

[réimprimer et rééditer l'ouvrage] [faire de la promotion de cet ouvrage] [récrire cet ouvrage]

10 - Parallèlement la chaîne de télévision TF1 porte plainte contre son ancien employé PPDA pour :

[atteinte à la vie privée] [harcèlement] [dénigrement]

11 - PPDA sera condamné par les juges

[de la cour d'Assise] [des Prudhommes] [du conseil d'Etat]

12 - La cour d'Appel

[infirme le jugement] [confirme le jugement]

13 - La cour de Cassation

[casse le jugement] [confirme le jugement]

Un journaliste vedette dans les difficult s

- 1 - On appelle le JT (journal t l vis ) du vingt heures : [la grande messe]
- 2 - PPDA, l'ex journaliste vedette a re u une assignation en justice pour : [contrefa ons et atteintes   la vie priv e]
- 3 - La c l brit  de PPDA est elle qu'il est souvent repr sent  par : [une marionnette]
- 4 - On fait appel au droit de la contrefa on en cas de publication de : [correspondance priv e]
- 5 - PPDA a  t  condamn  dans cette affaire ! [Vrai]
- 6 - En effet les juges ont consid r  que PPDA a port  atteinte   la vie priv e de : [son ancienne compagne]
- 7 - L'entreprise qui publie des livres ou des magazines s'appelle : [une maison d' dition]
- 8 - Les juges consid rent que ce livre n'est pas une oeuvre [fictionnelle]
- 9 - Le tribunal interdit aussi   PPDA de : [r imprimer et r  diter l'ouvrage]
- 10 - Parall lement la chaine de t l vision TF1 porte plainte contre son ancien employ  PPDA pour : [d nigrement]
- 11 - PPDA sera condamn  par les juges [des Prudhommes]
- 12 - La cour d'Appel [confirme le jugement]
- 13 - La cour de Cassation [confirme le jugement]